

RÉPONSES DES CANDIDATS

à l'élection présidentielle 2012

aux questions des élus de la FNCC

N.B : - les réponses sont mises en ligne dès réception
- l'ordre des réponses des candidats correspond au tirage au sort du conseil constitutionnel

Questions d'ordre général

1. La culture s'entend de bien des manières. Pour certains, c'est la diversité des expressions artistiques et la multiplicité des cultures. Pour d'autres, c'est avant tout l'identité de la nation, le socle des valeurs partagées. Pour vous ?

Eva JOLY :

La culture est un élément consubstantiel du projet écologiste. C'est aussi la condition sine qua non pour reconquérir la confiance des citoyens et « faire société », alors que la mondialisation culturelle attise les crispations identitaires et encourage la consommation effrénée de biens culturels standardisés.

Face à l'illusion d'un consensus sur la culture, quelle est la réalité d'aujourd'hui? La médiation est maltraitée au point que des pans entiers s'effondrent, la création voit ses moyens amputés, les industries culturelles façonnent des contenus aseptisés et la diversité s'épuise...

L'écologie, qui interroge la place de l'homme dans la nature, et les rapports des hommes entre eux, pose des questions profondément culturelles, et apporte ses réponses: l'interdépendance, l'indispensable diversité, le bonheur et la fécondité de l'échange, de la transmission, de l'œuvre collective.

Nathalie ARTHAUD :

Voir lettre jointe

Jacques CHEMINADE :

Voir lettre jointe.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Comme vous le savez, je m'inscris dans la lignée du gaullisme, et le général de Gaulle a été le premier à créer un ministère des affaires culturelles. La culture est une matière à multiples facettes dont chacune évoque des aspects différents. En matière politique, la culture est d'une part la richesse des siècles passés qui nous instruit et nous renseigne sur le présent. La culture est un moyen de cohésion sociale et un moyen de comprendre le monde contemporain. Mais d'autre part, la culture est une disposition nécessaire et utile à la politique étrangère d'un Etat. La culture française contribue de manière significative au rayonnement de la France sur le monde et permet la diffusion de son message de paix et de liberté.

La langue, l'Histoire et les arts forment le socle essentiel de notre identité. Ce constat n'a jamais été aussi vrai qu'à l'heure de la globalisation et de la standardisation culturelle.

Une véritable politique culturelle nationale doit agir sur deux points : protéger l'exception culturelle qui forme une dimension importante de notre identité, et encourager l'exportation de la culture française

François HOLLANDE

Parce qu'il n'existe pas de meilleurs facteurs de lutte contre les inégalités ; parce que rien n'incarne mieux le nécessaire pari sur l'avenir e l'économie de l'intelligence ; parce qu'elle accompagne la transformation de nos modes de vie...la culture s'inscrit d'évidence dans le projet du candidat François Hollande et doit faire l'objet d'une grande politique publique. La France reste une nation de premier plan dans le domaine culturel, par ses capacités de création artistique, sa langue, son patrimoine, ses industries créatives...C'est ma conviction profonde.

2. Démocratisation culturelle ou démocratie culturelle, culture pour chacun ou culture pour tous... Quel doit être le principe premier de la politique culturelle ?

Eva JOLY

Une politique culturelle aujourd'hui ne peut plus être soumise à l'obsession de « l'excellence » et du « rayonnement » de quelques artistes ou intellectuels éclairants et guidant le peuple dans l'obscurité ! Il faut fonder une politique pour la création et l'action culturelle réellement inclusive: qui permette aux personnes, quel que soit le genre ou l'origine, de bénéficier d'une éducation artistique dès le plus jeune âge et qui propose aux citoyens dans leur diversité de (re)devenir acteurs du champ culturel. Il faut redonner à tous et toutes la capacité d'émerveillement et de curiosité au monde qui garantit notre capacité à vivre ensemble et à nous émanciper des discours d'exclusion et de repli sur soi.

Musées et salles ne désemplissent pas, mais accueillent toujours les mêmes publics. En matière de diversité culturelle, il ne faut pas se payer de mots, et commencer par donner l'exemple dans les quartiers et banlieues, dont on refuse d'entendre les potentiels et les aspirations. Mettons en débat un Agenda 21 de la culture afin de développer la diversité culturelle et permettre de co-construire les politiques culturelles avec la société civile

Nathalie ARTHAUD :

Voir lettre jointe

Jacques CHEMINADE :

Voir lettre jointe.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Je pense pouvoir répondre à votre question en précisant d'une part qu'à l'échelle nationale la culture française est focalisée sur Paris. Il faut encourager la diffusion culturelle à l'intérieur même du territoire. Les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) créées suite à la Révision Générale des Politiques Publiques ont montré leur insuffisance et leur incapacité à coordonner leurs actions avec les organismes régionaux. Les échelons déconcentrés devront être restructurés.

D'autre part, la culture est un bien immatériel, difficile à évaluer pour les financiers qui orientent la plupart des décisions politiques actuelles. La culture ne se mesure pas en culture de riches ou de pauvres, mais les moyens d'accès à la culture peuvent se mesurer comme tel. La loi HADOPI constitue une injustice absolue et complètement apocryphe.

Le gouvernement actuel freine la diffusion de la culture pour répondre aux exigences de la finance. Alors qu'il serait facile de rémunérer les artistes grâce aux abonnements Internet, les maisons de disques tentent de préserver leurs privilèges en continuant à vendre des dizaines d'euros des disques qui ne leur coutent que quelques centimes.

Au lieu de faire la promotion d'un internet neutre, propre à faire de notre pays un leader dans ce domaine technologique, nous régressons sous la pression des moines copistes graveurs de DVD et de CD qui sont de toutes les façons condamnés par l'Histoire à occuper une place marginale dans la diffusion de la culture.

Notre pays a pourtant des atouts incroyables, notamment parce que les FAI français margent un peu moins qu'ailleurs, démocratisant ainsi l'accès à Internet. Avec 25% des créations d'emploi depuis 1995, Internet est aujourd'hui le premier facteur d'emploi en France. Et alors que la finance débridée

est en train de détruire l'économie réelle, on cible une fois de plus Internet, alors qu'il est un moteur de notre croissance.

Avec les lois de type HADOPI 1-2 et LOPPSI 2, l'accumulation des taxes sur les FAI, la stigmatisation d'Internet au moindre fait divers sordide, nos dirigeants insultent l'avenir qu'ils sont pourtant sensés préparer.

Il est d'ailleurs assez singulier de constater que ce sont les même qui crient au fascisme dès que l'on ose parler de protectionnisme - mécanisme qui vise à corriger les effets néfastes du libre-échange - qui dans le même temps érigent dans le domaine numérique des murailles aux effets bien plus pervers sur les libertés que de simples droits de douanes dans le domaine commercial !

En effet, du point de vue des libertés individuelles, le dispositif que nous prépare HADOPI 3 a déjà été testé avec "succès" par une entreprise française (Amesys) dans la Libye de Monsieur Kadhafi, juste avant la chute de ce dernier. Il permettait aux services de renseignements libyens d'analyser le trafic de l'internet de leur pays afin de détecter, non pas de simples téléchargements de films ou de MP3, mais bien de débusquer les opposants en fouillant dans les mails, dans les habitudes de surf sur le web, etc.

Malheureusement avec HADOPI 3, la France d'après risque bien de ressembler à la Libye d'hier !

François HOLLANDE

Le premier principe de la politique culturelle, c'est l'accès à tous à la culture, de manière collective et de manière plus équitable. C'est pourquoi mon engagement repose sur trois piliers : l'éducation artistique, le soutien à la création et une nouvelle étape de décentralisation.

3. La culture, c'est à la fois les pratiques en amateur et la création artistique professionnelle – notamment dans le spectacle vivant –, la vie associative et les industries culturelles. Comment articuler les deux aspects ?

Eva JOLY

Pour cela, les mutations économiques doivent avant tout permettre de pérenniser l'emploi culturel par une interrogation positive et partagée des dispositifs de l'intermittence et des droits d'auteurs. Il est en même temps indispensable de favoriser des écosystèmes culturels équilibrés, permettant aux émergences artistiques et aux nouvelles pratiques culturelles de s'épanouir en répartissant plus équitablement les ressources publiques pour la culture.

Pour encourager une économie équitable des arts et de la culture, on peut s'appuyer sur :

- la création d'un fonds de développement du tiers secteur culturel, qui permettra l'émergence et la pérennisation des pratiques vertueuses des associations culturelles, des SCIC, SCOP et autres unions d'économie sociale ;*
- un versement des subventions radicalement accéléré, de manière à faire disparaître le syndrome de la double peine pour les structures culturelles.*
- Les industries culturelles ne doivent être soutenues par la puissance publique que dans la mesure que celle-ci participent à la production de bien commun, d'utilité publique et culturelle et qu'elles s'inscrivent dans une interdépendance respectueuse avec la création indépendante, les pratiques amateurs, le tiers secteur culturel. Il n'est plus possible d'accepter que de grands groupes s'arrogent de manière exclusive la diffusion et la distribution des œuvres sans compensation pour les artistes ou les citoyens. Les collectivités locales ont en cela une grande responsabilité et doivent arbitrer leurs éventuels soutiens en regardant la production de richesses culturelle sur le temps long, et non pas sur de l'événementiel sans lendemain.*

Nathalie ARTHAUD :

Voir lettre jointe

Jacques CHEMINADE :

Voir lettre jointe.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Internet est en train de modifier concrètement le fonctionnement de l'industrie culturelle. De plus, je pense qu'il revient à l'Etat de procéder à l'articulation entre ces deux fonctionnements si différents.

François HOLLANDE

Il s'agit de trouver un équilibre que l'accompagnement du secteur artistique de ces dernières années par l'action publique a quelque peu gommé. Redonner toute sa valeur aux pratiques amateurs, en continuant à soutenir la création et favoriser un mode de production qui évite la concentration tout en accompagnant les industries culturelles bouleversées par le numérique. Un challenge que j'ai appelé le deuxième acte de l'exception culturelle. Pourquoi cela ? Dans l'idéal d'émancipation personnelle libre, la culture et l'art restent une dimension qui échappe à la seule éducation. Il s'agit ici de reconnaissance de la valeur de chacun et non seulement d'apprentissage. C'est là que réside la valeur persistante de l'éducation populaire. C'est là la validité de Jean Zay, de Vilar ou de Jean Dasté.

C'est là aussi, dans l'éducation (s'éduquer, non pas être éduqué) populaire, la reconnaissance de la légitimité de l'expérimentation directe de la culture et de l'art : des pratiques en amateur, non avec l'illusion que tout le monde serait potentiellement artiste, mais parce que la vie esthétique, le regard poétique – comme la vie politique – appartiennent à tous.

4. Le développement de l'éducation artistique et culturelle à l'école est considéré unanimement comme une nécessité. Est-ce l'outil premier d'une politique culturelle ?

Eva JOLY

Le développement de l'éducation culturelle et artistique dès le plus jeune âge, et donc à l'école, est une nécessité pour l'individu comme pour la qualité de la société. Maîtriser une multitude de modes d'expression est une véritable condition de l'épanouissement de chacun et va aider à construire une société riche en possibilité et capable d'empathie.

Cette éducation est donc un maillon décisif de la politique culturelle et l'on peut la renforcer suivant deux axes :

- réinventer un Ministère de la Culture, des Medias et l'Education populaire ;
- développer l'éducation artistique de l'école maternelle à l'université, y compris dans les cursus "manuels" ou professionnalisant, avec de véritables moyens dédiés, consacrant une autonomie des équipes éducatives dans le choix des projets et de véritables résidences artistiques pour les équipes associées.

Nathalie ARTHAUD :

Voir lettre jointe

Jacques CHEMINADE :

Voir lettre jointe.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

C'est évidemment l'outil premier de la politique culturelle et j'entends bien pour cela permettre de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire à toutes les classes de toutes les écoles d'avoir un accès à toutes les formes de cultures. Cela sera évidemment organisé avec les municipalités et avec les départements en qui j'ai une grande confiance.

François HOLLANDE

Comme je viens de l'indiquer, c'est le premier engagement que je prends. Il n'y a pas d'éducation sans éducation artistique. Je l'ai souligné à Orléans le 16 février 2012 en évoquant l'action de Jean Zay qui était ministre de l'Education et des Beaux-Arts. Oui, nous avons besoin de ce « goût de l'action », de « l'exaltante admiration des belles œuvres ». Chaque élève doit y avoir accès, quel que soit son milieu social, le quartier, la commune où il vit, son degré et sa filière d'enseignement. Et c'est pourquoi je lancerai un grand plan pour l'éducation artistique.

Je développerai aussi la culture scientifique, qui ne doit pas être un élément de sélection, mais une culture de l'expérience, de la recherche, de l'observation, de la créativité. Et, de la même façon, le sport doit être regardé comme une discipline, comme une façon, aussi, de s'épanouir, de connaître son corps et de faire en sorte, là encore, de pouvoir équilibrer les activités sportives et les activités intellectuelles - si tant est que le sport n'exige pas, aussi, une conception intelligente de son exercice. C'est pourquoi je veux cette éducation globale, qui mêle tous les aspects de la formation, du savoir, de la connaissance, de la culture, de la civilité et du sport.

5. Les collectivités territoriales sont aujourd'hui les premiers financeurs de politiques culturelles publiques. Comment envisagez-vous l'avenir de la décentralisation culturelle et la coopération entre les collectivités et l'Etat ?

Eva JOLY

La rue de Valois ne paye plus, a érodé les forces vives de ses DRACs, confond industries culturelles et culture... La page doit se tourner, pour l'instauration d'une véritable politique publique. L'Etat doit rester le garant de la diversité culturelle comme de la bonne irrigation de tous les territoires.

L'Etat doit commencer par rééquilibrer ses subventions en faveur des Régions par rapport à l'Île de France, abandonner les projets pharaoniques notamment sur Paris qui siphonnent les moyens en fonctionnement sur la durée et délocaliser les moyens des établissements publics culturels nationaux au service des territoires locaux.

Il faut ensuite ouvrir une nouvelle étape de la décentralisation culturelle, en inscrivant la culture comme clause de compétence obligatoire dans la réforme des collectivités territoriales, mais en imaginant une répartition juste et partagée des attributions entre les différents niveaux, qui auraient la liberté de s'organiser librement à la suite d'assises territoriales de la culture dans chaque région ou bassin régional.

Cela pourrait par exemple signifier:

Aux territoires locaux, l'expérimentation et les pratiques, l'éducation et l'enseignement artistique, l'aménagement du territoire, le soutien à l'émergence et aux pratiques amateurs...

A l'Etat, appuyé par les régions, la garantie de la transversalité et de l'équité des politiques culturelles, le financement de la conservation et de la diffusion du patrimoine culturel et de la création vivante, la protection du droit des artistes et la redistribution des investissements vers les esthétiques les plus fragiles, la protection des travailleurs culturels...

A l'Europe, la consolidation des Réseaux et des synergies, le soutien à la recherche, la mise en place d'un Erasmus Culturel, le soutien aux économies culturelles européennes et à la coopération interrégionale.

Enfin, il est nécessaire de renforcer la déconcentration et le rôle des DRACs pour mieux accompagner la décentralisation et le transfert des compétences.

Nathalie ARTHAUD :

Voir lettre jointe

Jacques CHEMINADE :

Voir lettre jointe.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

La réforme du territoire a quelque peu brouillé les relations entre collectivités et Etat de même que le secteur financier ne permet pas d'entretenir des finances saines à l'échelle locale. Pour remédier à cela, j'entends clarifier les tâches de chacun en instaurant de véritables coopérations, et grâce au recouvrement de la liberté monétaire française, permettre aux collectivités d'entreprendre des politiques ambitieuses.

François HOLLANDE

Je me suis clairement engagé sur une nouvelle loi de décentralisation. Cette loi contiendra une dimension culturelle. La mobilisation a été forte parmi les élus locaux comme parmi les professionnels pour préserver la clause de compétence générale dont la suppression était prévu dans la loi de décembre 2010 écrite. Aussi, avec la part très importante des financements des collectivités locales dans la dépense publique pour la culture, il faut aujourd'hui établir un réel dialogue équitable entre l'Etat et les collectivités territoriales. Le conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel créé par Catherine Trautmann et réactivé en 2008 à la demande de la FNCC et des associations d'élus par Christine Albanel doit être l'instance de réflexion et de prise de décision entre Etat et Collectivités. Elle doit être co-présidée par les l'Etat et les Collectivités.

Il s'agit aujourd'hui de clarifier les compétences dans tous les domaines d'intervention publique et cela ne s'oppose pas à la préservation de la clause de compétence général qui permet à tous les niveaux de Collectivités territoriales d'intervenir, qui enrichit les projets par cette implication multiple (et pas seulement financièrement), qui rend plus pérenne l'action et procure une totale indépendance aux porteurs de projets (artistes comme acteurs culturelles).

6. Nous vivons une profonde crise économique et financière. Dans ce contexte, comment justifier la dépense publique nationale en faveur de la culture ? Quelles seraient vos orientations budgétaires et fiscales ?

Eva JOLY

La culture fait société. Cette dépense publique, souvent variable d'ajustement, est pourtant la dernière qu'il faut toucher en temps de crise, car elle tisse du lien et permet de s'exprimer autrement que par la violence. Nous entrons dans des mutations profondes qui vont mobiliser nos ressources de réflexion, d'innovation, de tolérance. Plus que jamais la culture doit trouver des soutiens qui ne sauraient se limiter à une dotation financière en faveur de grandes institutions... Il est tout à fait possible d'arbitrer en faveur de la culture, il s'agit avant d'une question de volonté politique.

Il faut mettre sur pied une grande réforme de la fiscalité de l'art, qui favoriserait l'acquisition d'œuvres d'artistes vivants, tout en taxant la spéculation sur les œuvres d'art dans le circuit national et international. Le produit de cette taxe serait reversé à un fonds social de garantie à destination des artistes.

Au delà, il faut lancer une mission nationale pour l'émergence de nouveaux indicateurs économiques et une fiscalité plus juste sur l'ensemble des champs culturels.

Nathalie ARTHAUD :

Voir lettre jointe

Jacques CHEMINADE :

Voir lettre jointe.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

La culture, c'est beaucoup de choses à la fois. En ces temps de crises, je rappellerais aux financiers qui ne connaissent que ce qui se compte que la culture est un moyen de cohésion sociale et qu'elle permet ainsi au peuple de traverser les crises les plus graves avec dignité.

François HOLLANDE

J'ai dit au Bis de Nantes tout comme lors de la soirée Génération-Création au Cirque d'hiver que, même en temps de crise, il ne fallait pas succomber à la tentation de réduire les budgets consacrés à la culture. Bien au contraire, il faut privilégier cette dimension essentielle. Dans un contexte d'extrême prudence dans la dépense publique, je me suis donc engagé à préserver le budget consacré à la culture.

Questions thématiques

7. Patrimoine. Quel avenir réservez-vous au patrimoine bâti protégé au moment où l'Etat et les collectivités territoriales s'en dégagent ?

Eva JOLY

En préambule, je veux réaffirmer l'inaliénabilité du classement et de l'inscription des monuments historiques, et continuer l'inventaire des œuvres architecturales, urbaines et paysagères sur l'ensemble du territoire français, y compris dans les Outres Mers.

Un grand chantier de concertation avec les collectivités locales doit pouvoir être mené afin de mettre en cohérence les exigences de protection du patrimoine et celles liées à l'inéluctable crise énergétique mondiale à laquelle nous allons être confronté. Cela nécessite dès à présent l'isolation thermique massive des immeubles anciens, et la mise en place d'alternative à la production d'énergie, si l'on ne veut pas voir se vider de ses habitants l'ensemble des centres-anciens de nos villes et villages. Il est possible de concilier les deux si tout le monde est autour de la table et c'est un enjeu à ne pas sous-estimer dans notre pays.

Le patrimoine protégé doit donc pouvoir continuer à bénéficier de moyens à la hauteur de l'exceptionnelle richesse française, prioritairement en provenance de l'Etat.

Les ZPPAUP doivent pouvoir être automatiquement transformées en AVAP, la caducité décrétée par le Grenelle 2 des ZPPAUP a généré une zone dans les règlements d'urbanisme et impliquent des coûts supplémentaires pour les petites communes qui en avaient mis en œuvre.

Des études patrimoniales doivent par ailleurs être systématiquement menées sur les architectures industrielles en déshérence, les architectures vernaculaires et les ensembles paysagers ceci afin de conserver la mémoire d'un patrimoine d'une très grande valeur historique et cognitive pour notre société, notamment dans des régions ayant subi une très douloureuse désindustrialisation ou un exode rural massif.

Nathalie ARTHAUD :

Voir lettre jointe

Jacques CHEMINADE :

Voir lettre jointe.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Pas de réponse à cette question

François HOLLANDE

Nous assistons, depuis plusieurs années, à un désengagement de l'Etat en ce domaine, et les collectivités, qui doivent faire face à de récents transferts de missions non intégralement compensés, ne peuvent répondre à tous les besoins, d'autant plus qu'elles ont elles-mêmes, vous le savez, la charge de près de 44% des monuments historiques français.

Dans ces conditions, comment assurer, tant sur le plan technique que financier, la conservation d'un patrimoine confronté à des besoins de plus en plus urgents et de plus en plus nombreux ? Le budget du patrimoine ne représente pas à mes yeux une servitude. Le Patrimoine historique monumental constitue une véritable richesse pour la Nation et ces lieux de mémoire fondent l'unité et l'histoire collective du pays.

Ce sont des gouvernements de gauche qui, par deux fois, ont augmenté significativement les crédits du patrimoine monumental : la première fois alors que Jack Lang était ministre de la culture, et la seconde lorsque Catherine Trautmann, puis Catherine Tasca occupaient ces fonctions, alors que ces crédits avaient été sévèrement réduits par l'actuelle majorité. J'ai donc pris l'engagement de relancer un grand programme de restauration, d'abord en revenant sur les coupes effectuées sur des programmes pourtant annoncés à grand renfort de publicité, puis en remettant à niveau les crédits de restauration, par une compensation progressive de l'érosion, en

euros constants, due à l'augmentation du coût des travaux dans ce domaine depuis le milieu des années 1990. Je reviendrai, à cette fin, sur certains « grands projets », comme la Maison de l'histoire de France, qui mobilisent des crédits qui font cruellement défauts aux missions de base du ministère de la culture.

Par ailleurs, je veillerai à ce que le riche patrimoine monumental de l'Etat retrouve une fonction d'accueil et de pédagogie digne de sa qualité. Mais plus largement, c'est l'ensemble du patrimoine monumental français que je souhaite voir s'ouvrir plus largement. Les Français ont soif de monuments ; en témoignent la vitalité des associations comme la mobilisation des visiteurs pendant les journées européennes du patrimoine. Cette aspiration doit être encouragée et accompagnée.

Enfin, je souhaite que les liens existants entre culture et tourisme soient refondés sur des bases qui ne soient pas que mercantiles, comme le laisse trop penser le dernier protocole tourisme-culture. L'indispensable qualité de l'accueil, en matière de restauration alimentaire ou d'hébergement, par exemple, ne doit en aucun cas faire oublier la primauté de la transmission du patrimoine monumental, et du message historique et culturel qu'il doit porter

La culture est un tout, dans lequel le patrimoine monumental occupe une place historique et capitale. Ce patrimoine, dont la France peut à juste titre s'enorgueillir, est, plus qu'un capital, l'un des trésors de la Nation. Je m'appliquerai à sa préservation et à sa mise en valeur, dans ses diverses composantes, publiques et privées.

8. Cinéma. Face à l'émergence du “hors-film” permise par la mutation numérique, comment appréhender la probable transformation des écrans de cinéma en simples écrans aptes à diffuser des contenus non exclusivement cinématographiques (sport, spectacle vivant...) ?

Eva JOLY

Les cinémas, particulièrement en région et dans les zones rurales, voient leurs écrans progressivement squattés par des contenus non-cinématographiques. C'est la conséquence d'un abandon progressif par l'Etat et les collectivités de la question de l'aménagement culturel territorial, mais également d'erreurs graves d'investissement sur un certain nombre de salles vers du numérique surdimensionné et la 3D... Il faut donc rentabiliser ces équipements par de l'événementiel, qui prend le pas sur la diffusion d'œuvres de cinéma. Il faut se poser la question de la manière dont les collectivités sont en train de gérer ce passage au numérique. De grands chantiers de rénovation sont à l'œuvre : pourquoi ne pas en profiter pour mobiliser le CNC sur des travaux d'accessibilité aux handicapés? Quid des bobines qui ne seront jamais numérisées et représentent un précieux patrimoine? Le passage au numérique signifie-t-il la dématérialisation du transfert des données ou une plus grande facilité à accéder à tous les films, plus rapidement ? A cette dernière question, on est bien obligé de constater que non.

Une fois de plus, l'innovation technique montre qu'elle n'est pas neutre en matière de culture et surtout, si ces innovations peuvent être un moyen, elles ne sont jamais une fin en soi. Il faut donc garder aux cinémas leur fonction première : diffuser des œuvres de cinéma !

Mais pour cela le CNC doit, en coordination avec les agences régionales de soutien au cinéma, accompagner les collectivités qui sont souvent bien seules pour prendre des décisions aux conséquences définitives, et soutenir les cinémas de 3 écrans ou moins à l'action culturelle et dans l'éducation à l'image, seul moyen de rassembler un public qui ne demande que de la diversité dans les propositions qui lui sont faites par les salles.

Par ailleurs, il devient indispensable de redéfinir la notion d'art et essai pour la qualification des films. Les quotas de diffusion de ces films doivent par ailleurs être revus écran par écran et le nombre de copies des films doit être limité pour permettre à toutes les œuvres d'avoir la chance d'être vues.

Nathalie ARTHAUD :

Voir lettre jointe

Jacques CHEMINADE :

Voir lettre jointe.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Pas de réponse à cette question

François HOLLANDE

Je crois qu'il serait dangereux de réduire le support écran à sa seule fonction cinématographique. A l'inverse il n'est plus possible aujourd'hui de réduire le film aux salles de cinéma lorsque l'on sait que l'audience d'un film est très supérieure lors d'une diffusion à la télévision que pendant son exploitation en salle.

Que des salles de cinéma projettent des pièces de théâtre, des concerts, des opéras ou des retransmissions sportives ne me choque pas.

Ce qui est en jeu, c'est la qualité de ce qui est proposé au public. Les services culturels des collectivités comme ceux de l'Etat doivent y veiller et y aider.

- 9. Livre et lecture publique. La pratique de la lecture est en déclin constant puis 20 ans. La librairie indépendante est menacée. Le numérique bouleverse l'ensemble de la chaîne du livre. Le droit d'auteur peine à s'adapter dans l'univers numérique. Dans ce contexte, comment envisagez-vous l'action de l'Etat en faveur du livre et de la lecture publique ?**

Eva JOLY

Le modèle culturel français du livre s'appuie sur un réseau très dense et diversifié de librairies, c'est ce maillage et cette diversité qui permettent d'offrir des débouchés et garantissent la richesse de la production éditoriale. C'est aussi aujourd'hui le commerce de détail le plus fragile économiquement. Soutenir la librairie indépendante c'est soutenir la production éditoriale et l'accès à des productions variées.

Des mesures s'imposent:

- mise en place d'une TVA réduite sur le livre : 2,1% à l'instar de la presse ;*
- renforcer les moyens du CNL – Centre National du livre – pour les aides à l'édition, la traduction, le soutien à la librairie ;*
- mise en place d'une taxe sur les ventes en lignes – qui, notamment dans le cas d'Amazon, en infraction avec la loi sur le prix unique du livre vend les ouvrages sans frais de ports – et menace gravement le réseau indépendant. De ce fait détruit des emplois, les missions culturelles de la librairie, la médiation et l'animation des centre-bourgs ;*
- rendre le label LIR pleinement efficient en accordant des allègements de charges sociales pour les librairies labellisées – pour obtenir le label, les charges de salaires doivent représenter au moins 12,5% du CA. Ce serait aussi une mesure en faveur de l'emploi.*

Nathalie ARTHAUD :

Voir lettre jointe

Jacques CHEMINADE :

Voir lettre jointe.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Pas de réponse à cette question

François HOLLANDE

Il est vrai que les nouvelles pratiques culturelles induites par la révolution numérique se développent au détriment des pratiques plus anciennes. Le livre, la presse, qui sont restés longtemps à l'écart, sont particulièrement touchés.

Le livre doit donc accélérer sa mutation et l'Etat doit l'y aider.

Je souhaite étendre les missions du Centre national du livre pour lui permettre de soutenir le réseau des librairies indépendantes et pour accélérer la numérisation des fonds.

Je prendrai également, dans l'acte II de l'exception culturelle, toutes les dispositions nécessaires pour garantir le droit d'auteur et assurer un partage équitable des revenus entre auteurs, éditeurs et distributeurs.

Par ailleurs, c'est la lecture sous toutes ses formes qu'il convient de promouvoir, d'encourager. Cela se joue dès l'école primaire par un apprentissage dynamique et motivant pour les jeunes élèves. Il ne peut y avoir de lecture sans plaisir et cela dès l'initiation. C'est le rôle fondamental de l'école et j'y porterai toute mon attention.

10. Agenda21 /développement durable. Les grands textes de référence actuels que sont la Charte pour la diversité de l'Unesco, la déclaration de Fribourg sur les droits culturels et l'Agenda 21 de la culture modifient-ils votre approche des politiques culturelles publiques ?

Eva JOLY

Bien évidemment et les écologistes ont été les militants de cette nouvelle approche. L'agenda 21 de la Culture répond à la crise des modèles nationaux de politique culturelle et à la stagnation des moyens des collectivités locales. Il répond à la recherche d'alternatives économiques pour les arts et la culture. C'est une clé aussi pour sortir des faux débats sur les identités nationales.

L'agenda 21 permet de dépasser le face à face entre les élus et les professionnels : position monarchique, fait du prince. Il va remettre les habitants dans le jeu (conseils de quartier, de développement, associations, comités d'usagers)... Les arts et les cultures deviennent alors des pratiques de la citoyenneté locale

Je veux passer d'une politique culturelle pour ou de à une construction par. Il faut accepter la parole de «non experts», et accepter de passer de la figure du public et de l'utilisateur à celui du citoyen et de la personne.

Nathalie ARTHAUD :

Voir lettre jointe

Jacques CHEMINADE :

Voir lettre jointe.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Pas de réponse à cette question

François HOLLANDE

Tous ces grands textes reconnaissent, dans leurs principes, l'impérieuse nécessité de préserver et de développer la diversité des cultures et des formes de création.

La seule façon d'y réussir, c'est d'exclure les œuvres culturelles du champ et des règles du marché et de la concurrence. C'est ce qu'on appelle l'exception culturelle.

Or, celle-ci est sans cesse remise en cause dans les négociations internationales, au sein même des institutions européennes. Je m'attacherai donc à la faire pleinement reconnaître au plan européen comme au plan mondial et je veillerai à ce que toutes les conséquences en soient tirées afin que cesse le grand écart qui persiste et même s'accroît entre les généreuses déclarations de principe et les règles juridiques régissant la production, la circulation et la diffusion des œuvres.

11. *Culture et numérique. Comment voyez-vous l'évolution des politiques culturelles face à la mutation des pratiques sous l'effet de la révolution numérique ?*

Eva JOLY

Les canaux de l'internet, les encodages numériques ne sont pas neutres: ces derniers, tout en offrant de nouvelles voies, et en les démocratisant, ont changé les contenus, le son par exemple. La duplication est à la portée de chacun, et tandis que les FAI font du téléchargement un argument de vente, les plateformes légales et leur identification ont pris un retard considérable. L'arsenal répressif entame les libertés sans même atteindre son but.

Il est temps de mettre au débat des modèles de rémunération des auteurs plus actuels, plus transparents ...

Accompagnons les nouvelles pratiques de création et de diffusion culturelles en consolidant le développement de l'offre légale sur Internet afin de faciliter l'accès aux oeuvres à tous les publics. Nous voulons pour cela légaliser le partage non-marchand. Les lois qui criminalisent les utilisateurs, comme DAVDSI et HADOPI, seront abrogées.

Nathalie ARTHAUD :

Voir lettre jointe

Jacques CHEMINADE :

Voir lettre jointe.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Pas de réponse à cette question

François HOLLANDE

Le numérique est une véritable révolution. Il modifie profondément les façons de créer, de produire, de diffuser, de communiquer. Il modifie, en conséquence, les pratiques culturelles comme le montrent sans conteste les excellentes études conduites par les services du ministère de la culture. Il favorise, bien entendu, les nouvelles au détriment des plus anciennes.

C'est une donnée incontournable. C'est un risque, mais c'est aussi une chance à saisir. Tout le monde, ou presque, le dit et pourtant trop peu a été fait en ce sens.

Le numérique doit, notamment, redonner un nouvel élan à la démocratisation culturelle. Une ambition aujourd'hui contestée dans son principe même au prétexte que les résultats obtenus depuis 30 ans sont insuffisants. Une ambition à laquelle je n'entends pas renoncer en utilisant tous les possibilités nouvelles d'accéder aux œuvres.

Le numérique ne modifie donc pas les objectifs d'une politique culturelle. Il en renouvelle cependant les moyens de sa mise en œuvre et oblige à repenser les systèmes de protection des droits des créateurs.

12. *Culture scientifique. A l'heure où une véritable culture scientifique, sans cesse actualisée, semble nécessaire pour adopter ou émettre des points de vue raisonnés, quelle place doit-elle prendre dans l'action culturelle de l'Etat ?*

Eva JOLY

Ce fut un difficile combat, mené par les écologistes que de faire valoir le partage de la culture scientifique au ministère de la culture. Hélas pendant ce temps le ministère de la recherche dissolvait sa mission culture scientifique pour l'externaliser à UNIVERSSCIENCES qui peinait déjà à rassembler deux institutions parisiennes aux personnels de statuts et de conception de la pédagogie différents. L'enjeu reste l'équité territoriale, car ce ne sont que des miettes qui vont aux associations de terrain.

Nous devons de surcroît rester attentifs à ce que les CCSTI gardent des moyens suffisants pour rester indépendants: en matière de culture scientifique, les mécénats intéressés ont tôt fait de vous changer la présentation des OGM, de l'effet de serre ou de Fukushima, pour peu qu'ils se nomment GNIS, TOTAL ou AREVA...

Nathalie ARTHAUD :

Voir lettre jointe

Jacques CHEMINADE :

Voir lettre jointe.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Pas de réponse à cette question

François HOLLANDE

J'ai beaucoup aimé le texte d'Etienne Klein lu lors de la soirée génération-Création. Il y dénonce les attitudes extrémistes qui font de la science, soit la seule réponse à tous nos problèmes soit, au contraire, la source de tous nos maux. Face à ces deux impasses, il en appelle à une attitude raisonnée, à une approche réellement scientifique de la question, c'est-à-dire au développement d'une véritable culture scientifique. Aujourd'hui, la politique culturelle se doit donc d'intégrer une dimension scientifique.

Je regrette que, ces derniers temps, les moyens accordés à nos grands musées scientifiques — je pense tout particulièrement à la Cité de sciences ou au Muséum d'histoire naturelle — aient été à ce point réduits.

Je demanderai aux ministres compétents de redonner à ces établissements ambition et moyens d'action.

13. Relations internationales et francophonie. Riche d'un patrimoine dense et d'une création vivace que ses politiques culturelles successives ont su préserver, la France a-t-elle une responsabilité particulière vis-à-vis de l'Europe et du monde ?

Eva JOLY

La France doit retrouver une vraie présence internationale, non seulement pour diffuser ses créations, mais aussi pour faire vivre ce qui sous-tend la culture, c'est-à-dire l'échange, la confrontation artistique, le débat, la réciprocité. Il est souhaitable que les collectivités qui mènent des actions de coopération décentralisée, aient un volet culturel dans leurs projets, et que l'Institut français en tienne compte et les appuie.

La francophonie est un fil conducteur particulier, intéressant parce qu'il facilite les échanges, ravive une mémoire commune, et nous interpelle sur le sort que nous faisons aux autres langues, dont les langues régionales.

Enfin comment évoquer l'international sans parler d'Europe, qui ne serait pas en si mauvais état dans le cœur de ses habitants si elle s'était davantage préoccupée de culture. C'est un point non négligeable que je m'attacherais à faire vivre.

Nathalie ARTHAUD :

Voir lettre jointe

Jacques CHEMINADE :

Voir lettre jointe.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Pas de réponse à cette question

François HOLLANDE

Oui la France a une responsabilité particulière vis-à-vis de l'Europe et du monde. Elle la tient de son passé, mais aussi d'avoir su préserver dans tous les domaines une création riche et diversifiée. Mais elle doit assumer cette responsabilité sans esprit de suffisance. Nous avons des responsabilités, mais nous n'avons pas de leçons à donner.

C'est dans cet esprit que je souhaite relancer une politique de la francophonie trop oubliée ces dernières années. Je veux également faire évoluer nos instituts culturels en développant leur dimension européenne en accord avec les pays de l'Union.

C'est dans cet esprit, toujours, que je reprendrai les discussions pour que l'exception culturelle soit partout reconnue au service de la diversité, au service de toutes les cultures, en trouvant pour cela des terrains où nos partenaires européens trouvent aussi leur intérêt.

14. Musiques actuelles. Les lieux de diffusion des musiques actuelles sont depuis des années en grande fragilité. Quelles décisions pourraient favoriser, selon vous, les conditions d'une réelle reconnaissance de ce secteur ?

Eva JOLY

Les musiques actuelles sont fragiles parce qu'elles sont aux confins de l'amateur et du professionnel, de l'activité culturelle publique et du marché.

La rémunération des groupes n'intervient que très tardivement, et rares sont les aides publiques qui permettent de franchir le seuil difficile, tandis que les retours de droits d'auteurs se perdent dans la gourmandise des éditeurs phonographiques.

L'action publique doit intervenir en amont, en favorisant l'accès à des studios de répétition et d'enregistrement, en soutenant les coproductions et l'accueil en résidence longue de création.

Cette mandature doit aussi résoudre par un cadre légal adapté l'équation impossible de la rémunération des groupes qui se produisent dans les cafés.

Cependant, je suis très réservée concernant l'annonce de la création du Centre National de la Musique, et ce même avec les engagements pris auprès d'un certain nombre d'organisations concernant le soutien aux musiques vivantes et aux acteurs des petites scènes disséminées sur le territoire. En effet, je crois que la crise que traverse le ministère de la Culture est trop grave pour créer aujourd'hui une agence qui se voit déléguer par l'Etat de nouvelles responsabilités. Il faut d'abord retrouver la confiance et la sérénité au sein du ministère et de ses services déconcentrés, réfléchir sereinement aux besoins du secteur et ne pas l'opposer avec d'autres, ni le mettre en concurrence, sous la pression des grands lobbies et industries du disque par exemple...

Nathalie ARTHAUD :

Voir lettre jointe

Jacques CHEMINADE :

Voir lettre jointe.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Pas de réponse à cette question

François HOLLANDE

Il faut effectivement conforter ces lieux de diffusion importants notamment pour tous les jeunes musiciens. Le secteur me semble institutionnellement reconnu. Mais il manque de moyens. Ce sera l'un des objets de la réorientation du centre national de la musique. Cette réforme devra tout particulièrement proposer de nouvelles clés de répartition des ressources en prenant davantage en considération les musiques vivantes et les musiques actuelles.

15. Quelle serait votre première décision en matière de politique culturelle ?

Eva JOLY

Je commencerais par, dans le cadre de l'abrogation de la réforme territoriale telle qu'elle a été décidée par Nicolas Sarkozy, lancer des assises décentralisées pour repenser la compétence culture avec l'ensemble des niveaux d'intervention, de l'Europe à la commune, en passant par l'Etat, les Régions, les départements et les intercommunalités.

Je réformerais en profondeur la gouvernance du ministère de la Culture comme des institutions culturelles nationales, en proposant une charte éthique et démocratique pour sortir du « fait du

prince » et permettre une meilleure représentativité de la diversité des cultures, qu'elles soient savantes ou populaires, émergentes ou patrimoniales.

Je rassemblerai l'ensemble des acteurs culturels pour travailler avec eux sur une loi d'orientation pour l'emploi artistique et culturel qui visera à protéger ces activités artistiques et culturelles des obligations de mise en concurrence, d'appels d'offres, et de fiscalité commerciale. L'intermittence serait dans ce cadre profondément réformée pour s'attacher à sécuriser le parcours de travail de ces intermittents dans leur diversité, en faisant peser le cout de leur inhérente flexibilité sur les employeurs et non sur eux.

Je créerai enfin un fond de soutien pour encourager le dialogue interculturel et rééquilibrer les moyens en faveur de la promotion de la diversité sociale et culturelle.

Nathalie ARTHAUD :

Voir lettre jointe

Jacques CHEMINADE :

Voir lettre jointe.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Pas de réponse à cette question

François HOLLANDE

Ma première décision sera évidemment de nommer un ministre en charge de la culture. Un ministre qui aura pour feuille de route de redonner une ambition à son ministère affaibli par dix ans de mauvais traitements, d'adapter les politiques de soutien à la création aux enjeux de la révolution numérique ambition de ce que j' appelle l'acte II de l'exception culturelle, de trouver avec les collectivités territoriales un mode de collaboration apaisé et efficace, de conduire, avec les autres ministères concernés, un grand plan d'éducation artistique et culturelle afin que la culture pour tous ne soit pas seulement un slogan mais devienne de plus en plus réalité.

ANNEXE

Courriers des Candidats



Le 8 avril 2012

Tél : 01 48 10 86 29

Fax : 01 48 10 86 26

F.N.C.C.
Monsieur Philippe LAURENT
BP 124
42003 SAINT-ÉTIENNE – Cedex 1

Monsieur,

La culture, dans notre société, reste le privilège des classes aisées de la population, ce que je déplore.

Avec la crise économique, l'Etat fait payer aux classes laborieuses le remboursement d'une dette dont elles ne sont pas responsables. Il laisse le grand patronat licencier, imposer de bas salaires et aggraver les conditions de travail de ceux qui ont encore un emploi. Face à la pauvreté qui s'accélère et les multiples problèmes qu'ils doivent affronter, les travailleurs n'ont souvent ni le temps, ni le désir, ni surtout les moyens d'accéder à la culture.

Une véritable politique culturelle devrait commencer dès l'école. Cela est indispensable pour les enfants issus de milieux populaires dont les parents n'ont pas la possibilité ni les moyens financiers de leur offrir une ouverture sur le monde, et sur la culture en général. Pour cela, il faudrait rompre avec la politique actuelle du gouvernement qui réduit des postes d'enseignants et supprime les matières considérées comme accessoires.

L'Etat devrait aussi encourager toutes les initiatives locales et régionales en faveur de la culture, que ce soit en développant les bibliothèques, l'éveil à la culture scientifique, l'accès à des salles de cinéma ou de théâtre à des prix abordables pour une famille ouvrière, la mise à disposition de locaux dans les communes permettant à chacun de s'initier à la création culturelle, etc. Or, sous prétexte de la crise, il se désengage aussi du domaine culturel comme de tous les services publics, laissant les collectivités locales faire ce qu'elles peuvent avec leurs moyens en baisse.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations,

Nathalie Arthaud

Mme Nicole Dazy
Fédération Nationale des collectivités
Territoriales pour la Culture
15, rue Léon Lamaizière
42000 Saint etienne

Clichy, le 12 avril 2012

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions vivement de votre courrier dont nous avons pris connaissance avec la plus grande attention.

Bien que nous mettions tout en œuvre pour tenter de répondre dans les meilleurs délais aux centaines de demandes concernant les positions de Jacques Cheminade, nous sommes obligés de constater qu'il nous est impossible, surtout faute de militants, de répondre à toutes avant l'échéance cruciale du scrutin.

En attendant, et en espérant que vous puissiez trouver un certain nombre de réponses à vos interrogations, j'ai le plaisir de vous faire parvenir la profession de foi du candidat ainsi qu'une brochure résumant les grandes lignes de son programme.

Son projet complet, *Un monde sans la City ni Wall Street, un grand chantier pour demain*, publié chez l'Harmattan et organisé en chapitres thématiques, reste intégralement disponible gratuitement sur le site www.cheminade2012.org

Avec toutes nos excuses,

Bien cordialement,
Karel Vereycken